

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBER

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU ROVE

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 24 ; Pouvoirs : 5 ; Absents : 5

L'an deux Mil vingt-quatre, le trois septembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges ROSSO Maire, suite à la convocation en date du 26 août 2024.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia- CASABURI Francine CORTES Jeanne - COSTE Raymonde - DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - - GIRAUD Chantal - GUEVARA David - GUIDI Marie-Noëlle - JAUFFRET Michel- JUAN Annie - LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain- MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis - ROSSO Georges - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SACOMAN Roger - - SOLE Jean-Pierre.

ONT DONNE POUVOIR : FIORI Frédéric à MONTALBAN Francis - GROBEL Pierre à SABATINO Paul SALAS Aline à ROSSO Viviane - FERNANDEZ Danielle à SACOMAN Roger - MAISONNEUVE Régis à DESMATS Nicole.

ABSENTS : FIORI Frédéric - GROBEL Pierre - SALAS Aline - FERNANDEZ Danielle - MAISONNEUVE Régis -

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNET Marie-Claude

2024-04-01	VENTE D'UN DETACHEMENT DE PARCELLE (environ 30 m²) CADASTRE AH 267 anciennement AH 16 (583 m²), SISE RUE JACQUES DUCLOS.
------------	---

La Commune du ROVE suite à une préemption est propriétaire d'un ensemble de parcelles SECTION AH N° 14,18, 19, 20, 16, 17, 22 et 23 pour une surface de 9 435 m² situées Rue Jacques Duclos – 13740 LE ROVE.

La parcelle AH 267 anciennement AH 16 se situe dans la zone UP2a et dans la zone à prescriptions simples du risque incendie de forêt au PLUi,

Monsieur Jean Paul BERTHET, souhaite acquérir cette dernière au prix de 10 000€

Le Conseil Municipal,

VU

- La délibération du Conseil Municipal 2022-07-02 en date du 14 septembre 2022 portant sur réalisation d'un contrat de prêt crédit agricole pour financer l'acquisition de plusieurs parcelles.
- La décision prise par délégation du conseil municipal de la commune du Rove 22/013/D en date du 15 septembre 2022 portant sur la préemption de parcelles SECTION AH N° 14,18, 19, 20, 16, 17, 22 et 23.
- La délibération du Conseil Municipal 2024-03-01 en date du 12 juin 2024 portant sur la désaffectation et déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle (environ 30 m²) cadastrée AH 267 anciennement AH 16 (583 m²), sise Rue Jacques Duclos.
- l'évaluation de France domaine.
- la volonté de la commune de céder la dite-parcelle, dont les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur (courrier en date du 28 février 2024),

CONSIDERANT

Envoyé en préfecture le 04/09/2024

Reçu en préfecture le 04/09/2024

Publié le

ID : 013-211300884-20240904-20240401-DE

- la volonté de Monsieur Jean Paul BERTHET d'acquérir cette parcelle au prix de 10 000€ en date du 27 février 2023 et en date du 9 août 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE**DECIDE**

ARTICLE 1 : DE PRONONCER la vente d'un détachement de parcelle (environ 30 m²) cadastré AH 267 anciennement AH 16 (583 m²), sise Rue Jacques Duclos au prix de 10 000€ (dix mille euros) étant entendu que tous les frais afférents à cette vente dont les frais de bornage resteront à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 2 D'AUTORISER Monsieur le Maire à percevoir la recette et signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

VOTE / POUR 29 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre



Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif de manière dématérialisée, par le biais de
l'application « Télerécourse citoyen » accessible depuis le site internet
www.telercours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification